

**E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON****Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial**

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2013 – 13 du 28 juin 2013

Objet : Autorisation donnée au directeur de signer un contrat de ligne de trésorerie

L'an deux mille treize, le 28 juin 2013, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 21 juin 2013.

Etaient présents :

Représentants de l'État : Préfecture du Val d'Oise : Geneviève Bernard

Membres élus des Collectivités :**Conseillers généraux :**

Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public,
Jean-Pierre Béquet, Antoine Bonneval

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'État : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Andrée Cassou

Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Représentants du personnel : Chrystèle Pieszko, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :**Personnalités qualifiées :**

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général : François Dupille

Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Absents :

Représentants de l'État : DRAC : Jean-Pascal Lanuit

Membres élus des Collectivités :

Conseillers généraux : Guy Paris, Jean-Pierre Muller

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général : Bernard Toublanc

Représentants du personnel :

Abdo Bouzit, titulaire

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 02 JUL. 2013

ARRIVÉE

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Isabelle Petit, Direction de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- que l'établissement dispose actuellement d'une ligne de trésorerie de 250.000€ expirant le 4 juillet 2013,
- que l'établissement dispose actuellement d'une ligne de trésorerie de 250.000€ expirant le 31 août 2013, qui servira à rembourser la première,
- que les difficultés de trésorerie ne seront pas résolues à cette date.
- les difficultés de trésorerie de l'établissement :
 - le non versement de subventions notifiées par la Région pour un montant total de 75.000€
 - le versement d'une subvention notifiée pour l'exercice 2012 en attente sur 2013 pour 30.000€
 - les restes à réaliser de recettes d'investissement à recouvrer
 - l'avance de dépenses que l'établissement doit effectuer sur les formations, les salaires de la personne recrutée en CDD pour l'ouverture du Point d'Informations Touristiques (pour le compte de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine)
 - les arriérés de remboursements sur rémunérations du personnel attendus

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, charge le directeur de négocier une ligne de trésorerie avec un établissement bancaire et l'autorise à signer au meilleur taux un nouveau contrat d'ouverture de ligne de trésorerie pour un montant maximum de 200.000€.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 12

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Bureau du Contrôle Budgétaire

LE 02 JUL. 2013

ARRIVÉE

Pour extrait conforme au registre des délibérations


Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le